



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1069
27 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 DÉCEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU RWANDA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'un document dans lequel le Gouvernement rwandais recense les besoins qu'il devra satisfaire en priorité pour pouvoir faire face au retour massif de réfugiés rwandais en provenance des pays voisins (Zaïre, Burundi et République-Unie de Tanzanie).

Le document passe en revue, secteur par secteur, les domaines où une aide est nécessaire. En fournissant l'assistance voulue, la communauté internationale apportera une contribution des plus importantes à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables ainsi qu'à la sécurité et au développement du Rwanda.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Gideon KAYINAMURA

ANNEXE

Programme d'urgence pour la réinstallation et la réinsertion
des réfugiés rentrant en masse au Rwanda

I. SITUATION ACTUELLE

1. Au 11 novembre 1996, plus de 500 000 Rwandais qui étaient réfugiés dans l'est du Zaïre étaient rentrés au pays. D'après des recensements effectués dans les camps, la plupart des réfugiés installés dans l'est du Zaïre auraient ainsi regagné le Rwanda. Le Gouvernement rwandais a promptement organisé le retour des intéressés dans leurs communes d'origine, en évitant les attentes aux frontières ou dans les centres d'accueil. D'après des études menées dans les communes d'origine, la plupart des réfugiés se réinstalleront dans les cinq préfectures suivantes : Kigali-rural, Kigali-ville, Ruhengeri, Gisenyi et Byumba. Les réfugiés du Sud-Kivu qui n'étaient pas parvenus jusqu'aux camps de Mugunga et de Lac-Vert, rentrent actuellement au Rwanda par Cyangugu.

2. Certains signes laissent présager que les réfugiés se trouvant en République-Unie de Tanzanie s'appêtent eux aussi à rentrer. Si cette tendance se confirme, il faut s'attendre au retour de quelques centaines de milliers de réfugiés supplémentaires.

3. Le rythme des retours s'est considérablement accéléré par rapport à ce qu'il avait été pendant les 10 premiers mois de l'année, où l'on comptait quelque 13 200 retours par mois. Il importe donc au plus haut point d'adopter une stratégie qui permette de faire face à la situation d'urgence actuelle et d'accélérer le calendrier d'exécution des programmes dont la communauté internationale était déjà convenue. Il importe également que les paiements soient accélérés.

4. Dans l'immédiat, le plus urgent est de fournir abris ou logements à ceux qui n'en ont pas. On trouvera ci-après les grandes lignes d'un plan d'urgence que l'on s'est efforcé de faire cadrer avec le programme général de développement sur lequel la communauté internationale s'est entendue lors de la Conférence de Genève en juin 1996.

II. GRANDES LIGNES DU PROGRAMME

A. Principes

5. Les principes suivants régiront l'exécution du programme d'urgence pour le rapatriement et la réinsertion des réfugiés :

a) Le programme d'urgence ne doit en aucun cas interrompre les activités de relèvement et de développement d'ores et déjà mises en train;

b) La réinstallation d'urgence et la réinsertion sociale des réfugiés doivent aller de pair avec les programmes de développement à long terme;

c) Le programme d'urgence devrait contribuer à renforcer les capacités institutionnelles nationales;

/...

d) C'est au Gouvernement rwandais qu'incombe la responsabilité d'assurer la coordination générale du programme : le Ministère de la planification coordonne la conception et le financement des projets et le Ministère du relèvement et de l'intégration sociale en coordonne l'exécution.

B. Secteurs prioritaires

6. Le programme comprend plusieurs phases.

1. Première phase

7. Cette phase est consacrée à l'aide d'urgence. Elle comprend notamment :

a) La fourniture d'abris et de logements temporaires (bâches, tentes, unités de logement mobiles);

b) La distribution de nourriture et de troussees d'urgence (jerricanes, couvertures, ustensiles, outils agricoles, semences, etc.);

c) La distribution de médicaments, l'approvisionnement en eau et l'assainissement;

d) Le transport des secours et des rapatriés vers leurs communes d'origine.

2. Deuxième phase

8. Au cours de cette phase, le programme est axé sur les domaines d'intérêt général tels que l'éducation, la santé, la justice, la sécurité, les infrastructures, la réinstallation et la création de capacités. Bien qu'il s'agisse d'une phase de consolidation, certaines des activités prévues sont nécessaires et devraient démarrer dès la phase d'urgence.

a) Éducation. Afin de répondre aux besoins des rapatriés et autres populations touchées, il faudra :

i) Remettre en état et équiper les infrastructures scolaires existantes;

ii) Construire des écoles et/ou agrandir celles qui existent;

iii) Recruter et former des enseignants;

b) Santé. Afin de répondre aux besoins existant dans ce domaine, il faudra :

i) Disposer de plus de médicaments, de vaccins et de fournitures médicales diverses;

ii) Remettre en état et équiper les centres de santé existants;

iii) Construire de nouveaux centres de santé et/ou agrandir ceux qui existent;

/...

iv) Recruter et former du personnel de santé;

c) Justice. Afin de faciliter la réinsertion, l'appareil judiciaire devra être renforcé et, à cet effet, il faudra :

i) Remettre en état et équiper les infrastructures judiciaires;

ii) Former le personnel nécessaire à l'administration de la justice;

iii) Renforcer le ministère public;

iv) Améliorer les conditions de détention;

d) Sécurité. Afin de mieux répondre aux besoins existant dans ce domaine, il faudra :

i) Recruter et/ou former des gendarmes et agents de police communale;

ii) Doter les services de sécurité de matériel de transport et de communication adéquat;

iii) Fournir les autres équipements nécessaires;

iv) Démobiliser les soldats et les réinsérer dans la société en leur faisant prendre part à l'activité économique;

e) Infrastructures. Afin de faciliter la réinsertion socio-économique, il faudra remettre en état et construire certains éléments d'infrastructures tels que les routes de desserte et les réseaux de distribution d'électricité et d'eau;

f) Réinstallation et réinsertion des rapatriés. Cette partie du programme est la plus importante. Elle comprend :

i) La préparation des sites;

ii) La construction de logements;

iii) La réinsertion socio-économique, tant dans le secteur public que dans le secteur privé;

iv) L'appui aux activités génératrices de revenus et l'élargissement de l'accès au crédit;

g) Renforcement de l'administration locale au niveau des communes. Afin d'assurer une réinsertion rapide des rapatriés, il importe beaucoup de renforcer les capacités des communes en leur fournissant :

i) Des moyens de transport et de communication;

ii) Du matériel de bureau;

iii) Du personnel et des services de formation axées sur l'amélioration de la capacité de gestion;

h) Groupes vulnérables. Il existe un grand nombre de groupes vulnérables, dont la plupart sont constitués de personnes ayant survécu au génocide dont il faut se préoccuper d'urgence – ce qui est un élément important du dispositif visant à favoriser la réconciliation nationale. Les besoins sont les suivants :

i) Nécessités élémentaires : santé, éducation, vivres, abris, etc.;

ii) Réunion des familles et réinsertion sociale;

iii) Programmes psychosociaux pour les traumatisés;

iv) Acquisition d'aptitudes permettant la formation d'associations de survivants;

i) Réconciliation nationale. Le génocide a désorganisé le tissu social. Il importe donc de rééduquer les Rwandais en insistant sur les idées d'unité et de réconciliation nationales, en ayant recours aux moyens suivants :

i) Campagnes de vulgarisation sur la justice et les droits de l'homme;

ii) Programmes de sensibilisation et séminaires sur divers sujets à l'intention de l'encadrement et des spécialistes;

iii) Cours portant sur l'unité nationale et la réconciliation;

iv) Débats organisés sous différentes formes et à diverses occasions, notamment dans les médias.

9. Tout cela est à réaliser dans une optique visant à coupler les opérations de secours d'urgence avec le programme de développement pour 1997-1999. Dans la mesure du possible, il importe de traiter les collectivités comme des unités et d'éviter de créer des inégalités entre secteurs de la population.

III. PROBLÈMES MACRO-ÉCONOMIQUES

10. Le Gouvernement a pris bonne note du fait que l'ONU avait lancé un appel spécial afin de faire face à la crise rwandaise. Pour être utile, il faut que l'aide soit acheminée par des mécanismes auxquels le Gouvernement puisse donner son agrément.

11. Parmi les rapatriés, il y aura un certain nombre d'anciens fonctionnaires auxquels il conviendrait de faire une place dans les activités socio-économiques. En accord avec les donateurs, le Gouvernement rwandais, s'efforçant de maîtriser le déficit budgétaire, a réduit les effectifs de la fonction publique. Afin de pouvoir réinsérer les rapatriés et tirer parti de leur expérience et de leurs connaissances, il doit, en concertation avec les donateurs, réexaminer sa politique actuelle relative à la fonction publique.

12. Il faut qu'il y ait un lien entre le programme d'urgence et le plan de développement durable.

IV. MÉCANISMES DE GESTION ET DE COORDINATION

A. Coordination

13. La coordination de ce programme, comme celle des programmes déjà définis d'un commun accord avec la communauté internationale dans le cadre des tables rondes, sera assurée au niveau technique par un comité interministériel spécial où sont représentés le Ministère de la planification et ceux de la défense, des transports, de la santé, des travaux publics et de la reconstruction et des affaires sociales, et qui se réunira périodiquement.

14. L'exécution du programme sera assurée par les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, sous la supervision des ministères techniquement compétents, qui rendront compte au comité interministériel.

15. Les contributions en nature seront remises directement aux agents d'exécution, une fois que le Gouvernement les aura approuvées dans un double souci : favoriser la synergie entre les mesures envisagées et la cohérence par rapport au programme de développement, et éviter le gaspillage et les doubles emplois constatés dans la mise en oeuvre du programme d'urgence de 1994, après le génocide.

B. Gestion du programme

16. Pour la bonne gestion du programme, le Gouvernement propose de créer un fonds spécial de secours pour le retour en masse des réfugiés et leur réinsertion. La répartition des moyens de financement entre les divers sous-programmes sera décidée par un comité interministériel, en concertation avec les administrations techniquement compétentes. Le fonds sera géré conjointement par des représentants des donateurs et du Gouvernement. Celui-ci souhaite également obtenir l'appui d'un organisme national de gestion du programme d'urgence.

V. ESTIMATION DES BESOINS

17. Pour mener à bien le programme d'urgence décrit plus haut, le Gouvernement estime comme suit les besoins en ressources humaines et financières.

A. Secours d'urgence

18. L'estimation des besoins en matière de secours d'urgence se fonde sur l'hypothèse du retour, en provenance du Zaïre ou de Tanzanie, d'une population représentant au total un million de personnes, soit 200 000 familles.

1. Vivres

19. L'estimation est basée sur une ration quotidienne, par personne, composée de 250 g de céréales, 250 g de haricots, 20 g d'huile et 5 g de sel.

/...

20. La majorité des bénéficiaires de l'aide habitent en zone rurale et la prochaine campagne agricole débutera en janvier 1997 pour se terminer en juin; la distribution de vivres devrait donc s'étendre au maximum sur huit mois.

	<u>Tonnage</u>	<u>Coût/tonne</u>	<u>Coût total</u>
			(En dollars É.-U.)
Céréales	60 000	200	12 000 000
Haricots	48 000	450	21 600 000
Huile	4 800	800	3 840 000
Sel	1 210	179	216 000
Total			<u>37 656 000</u>

2. Ustensiles ménagers

21. Pour une famille moyenne de cinq personnes, il faut prévoir l'assortiment suivant :

	<u>Coût</u>
	(En dollars É.-U.)
2 couvertures	10,0
2 jerrycans	5,0
6 savons de 250 g	1,2
Ustensiles de cuisine	10,0
Outillage agricole	15,0
Semences	5,0

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
			(En dollars É.-U.)
Couvertures	400 000	5,0	2 000 000
Jerrycans	400 000	2,5	1 000 000
Savon ^a	240	800,0	192 000
Ustensiles de cuisine	200 000	10,0	2 000 000
Outillage agricole	200 000	15,0	3 000 000
Semences	200 000	5,0	1 000 000
Total			<u>9 192 000</u>

^a Tonnes.

3. Transports et carburant

22. Il est essentiel d'éviter que les réfugiés ne s'entassent aux postes frontière ou dans les centres de transit. C'est possible, si l'on dispose de moyens de transport suffisants. Le coût estimatif de la location de véhicules et de l'achat de carburant s'établit comme suit :

	<u>Coût</u>
	(En dollars É.-U.)
Location de 150 camions pendant 30 jours	900 000
Carburant (2 400/mois/camion)	7 560 000
	<hr/>
Total	8 460 000
	<hr/> <hr/>

4. Abris

23. Selon la situation dans laquelle se trouveront les familles, les unes auront besoin de film plastique (3,5 mètres carrés par personne), les autres de tentes (une par famille) ou de logements mobiles (un par famille).

	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u>	<u>Coût total</u>
			(En dollars É.-U.)
Film plastique	1 750 000	0,875	1 531 250
Tentes	100 000	300,0	30 000 000
Logements mobiles	5 000	5 000,0	25 000 000
			<hr/>
Total			56 531 000
			<hr/> <hr/>

24. Le coût total de la première phase s'élève à 111 839 000 dollars.

B. Éducation

25. Compte tenu du retour massif de réfugiés qui comprennent de nombreux enfants en âge d'être scolarisés, il est très important de renforcer le secteur éducatif. Les besoins sont les suivants :

	<u>Dollars É.-U.</u>
Remise en état, construction et élargissement des infrastructures scolaires et des autres équipements éducatifs	30 000 000
Recrutement et formation d'enseignants	5 000 000
	<hr/>
Total	35 000 000
	<hr/> <hr/>

C. Santé

26. Soixante pour cent des installations de santé ont été remises en état et équipées telles qu'elles l'étaient avant le génocide. Cependant, compte tenu du retour massif de réfugiés, il importe d'accélérer la mise en oeuvre du reste du programme afin d'éviter toute crise dans ce domaine.

27. À l'évidence, il y a pénurie de médicaments de vaccins, d'autres fournitures médicales et de personnel médical qualifié.

28. Les besoins dans le secteur de la santé sont estimés comme suit :

	<u>En dollars É.-U.</u>
Médicaments, vaccins et autres fournitures médicales	3 000 000
Matériel pour les centres de santé	8 500 000
Remise en état des infrastructures de santé	3 000 000
Transports (ambulances)	1 500 000
Matériel de communication	1 600 000
Coût de fonctionnement pendant six mois	4 000 000
Sensibilisation de la population aux questions de santé	2 000 000
Renforcement de la capacité de coordination aux niveaux central et régional	1 200 000
Accès aux ressources humaines nécessaires	600 000
	<hr/>
Total	26 000 000
	<hr/> <hr/>

D. Justice

29. Un système judiciaire fonctionnel est essentiel dans le cadre du rapatriement et de la réintégration des réfugiés pour instaurer une paix et une stabilité durables.

30. Le coût des principales activités s'établit comme suit :

	<u>En dollars É.-U.</u>
Réorganisation du système judiciaire	25 000 000
Amélioration des conditions carcérales	24 000 000
Poursuites judiciaires et procès	6 000 000

31. Bien que quelque 15 millions de dollars aient déjà été engagés, leur décaissement rapide est nécessaire.

E. Sécurité

1. Gendarmerie

32. Le retour massif des réfugiés dont certains sont soupçonnés d'avoir commis des actes de génocide peut être une source d'insécurité pour les rapatriés et les survivants. Afin d'éviter que des conflits n'éclatent dans les villages, notamment que des actes de vengeance ou des massacres ne visent les survivants du génocide dans le but de détruire les éléments de preuve, la gendarmerie a un rôle important à jouer en faisant régner l'ordre public. Celui-ci vient s'ajouter à son rôle dans le cadre du système juridique.

33. Afin de couvrir les besoins en matière de sécurité, il est nécessaire de :

- a) Recruter et former les gendarmes et la police communale;
- b) Fournir des moyens de transport et de communication suffisants;
- c) Fournir les autres matériels nécessaires.

Le coût total est estimé à 18 millions de dollars.

2. Police communale

34. La police communale a été créée il y a un an et demi en vue d'être plus proche de la population et d'aider à résoudre les conflits. Du fait du retour massif des réfugiés, la police communale devra mener des activités supplémentaires. En conséquence, il est important de la renforcer au moyen de matériel et de formation supplémentaires. Il est nécessaire de former au moins 750 membres supplémentaires, portant leur nombre à 15 par commune. Le coût de cet élément sera environ de 5 millions de dollars.

3. Démobilisation des militaires

35. Le Gouvernement rwandais a entrepris un processus de démobilisation des militaires afin de réduire la taille de son armée et la charge que celle-ci fait peser sur le budget. Le retour des réfugiés s'accompagne du retour d'un nombre important de membres des anciennes forces gouvernementales rwandaises. La politique du Gouvernement rwandais a été d'accueillir et d'intégrer les militaires des anciennes forces gouvernementales rwandaises qui veulent rejoindre l'armée patriotique rwandaise et ont un casier judiciaire vierge. Afin d'encourager la réconciliation nationale, le Gouvernement poursuivra la même politique d'intégration des anciens membres des forces gouvernementales rwandaises en s'appuyant sur les qualités de chacun et l'existence d'un casier judiciaire vierge. Cependant, cela aura pour effet d'accroître la taille de l'armée rwandaise et de grever le budget de l'État. Il convient d'accélérer le processus de démobilisation, qui devrait concerner environ 20 000 militaires. Il convient donc de prendre des dispositions en vue d'assurer leur intégration socio-économique afin qu'ils ne deviennent pas une source d'insécurité. Ce programme devrait coûter 60 millions de dollars et le coût total de l'élément sécurité est de 83 millions de dollars.

F. Infrastructure

36. Afin de faciliter l'intégration socio-économique, il est nécessaire de remettre en état et de renforcer certains éléments d'infrastructure, notamment les routes de desserte et les installations électriques et d'approvisionnement en eau. Dans le cadre de ce programme d'urgence, l'accent sera placé sur l'eau et l'électricité. En effet, le retour massif des réfugiés se traduira par une augmentation des besoins en eau potable, qui devrait coûter 45 millions de dollars. L'augmentation de l'approvisionnement en électricité en vue de desservir les sites de réinstallation devrait coûter 45 millions de dollars. Le coût total s'établit à 90 millions de dollars.

G. Réinstallation et logement

37. Cet élément du programme est très important pour éviter les conflits de propriété et renforcer l'harmonie sociale. Les besoins en la matière sont les suivants :

1. Indemnisation (expropriations) et aménagement de sites

38. Le programme se décompose en deux phases :

		<u>Dollars É.-U.</u>
Première phase	1 000 hectares (dont 500 à Kigali et 500 dans d'autres agglomérations)	
	Indemnisation	22 000 000
	Aménagement de sites	95 000 000
Seconde phase	800 hectares supplémentaires	
	Indemnisation	17 500 000
	Aménagement de sites	75 000 000
Total		<u>209 500 000</u>

2. Mécanismes d'appui aux programmes de logement

39. Les donateurs feraient virer des fonds à la Banque centrale, à titre d'aide à long terme. Les banques de dépôt agréées se procureraient ces fonds sous forme d'obligations du Trésor (échéance : 15 ans; taux : 30 %), afin de renforcer leurs capitaux à long terme, étant entendu qu'elles consentiraient des prêts immobiliers à long terme au taux réduit de 8 %. Le montant approximatif des ressources nécessaires s'élève à 60 millions de dollars.

40. Aussi bien dans les villes que dans les villages, certaines catégories de personnes devront recevoir un autre type d'assistance (fourniture de plaques de tôle, de clous, etc.).

H. Renforcement des administrations communales

41. Ne disposant ni du personnel ni des ressources nécessaires, les communes auront le plus grand mal à faire face au retour massif des réfugiés. Étant donné qu'elles constitueront le pivot des activités de réinstallation et de réinsertion, il faudra leur fournir du matériel de transport et de communication, du matériel de bureau et des ressources humaines et améliorer leur capacité de gestion en dispensant à leur personnel la formation voulue. Les services préfectoraux auxquels incombera le soin de coordonner les activités communales auront également besoin d'appui.

42. Le coût estimatif de cet élément du programme est le suivant :

	<u>Dollars É.-U.</u>
Appui aux communes	20 000 000
Appui aux préfectures et sous-préfectures	5 000 000
	<hr/>
Total	25 000 000
	<hr/> <hr/>

I. Groupes vulnérables

43. Le génocide de 1994 a été l'un des événements les plus traumatiques de l'histoire récente du Rwanda. Il a laissé dans son sillage environ 500 000 survivants – enfants non accompagnés, veuves, enfants des rues, etc. – qui forment des groupes vulnérables et démunis de ressources.

44. On estime que, pour faire face aux besoins immédiats de ces groupes, il faudrait un apport de capitaux de 19 millions de dollars au cours de la première phase et de 35 millions de dollars au cours de la seconde, pour un montant total de 54 millions de dollars.

J. Réconciliation nationale

45. L'unité et la réconciliation nationales constituent la cheville ouvrière de notre programme politique. Le Gouvernement a lancé un vaste programme de réconciliation nationale qui repose notamment sur le respect des droits fondamentaux de chaque Rwandais, la primauté du droit et l'égalité des droits de chacun. Les campagnes d'éducation du public jouent un rôle important dans la lutte contre le sectarisme ethnique qui a caractérisé la politique rwandaise sous les régimes précédents. Il est d'autant plus opportun de mener ces activités de réconciliation que, dans les camps, on a très probablement tenté d'endoctriner les réfugiés et de leur enseigner la haine.

46. Il est prévu de mener les activités suivantes : éducation du public en matière de justice et de droits de l'homme; sensibilisation de l'opinion et organisation de séminaires sur diverses questions à l'intention du personnel d'encadrement; création d'écoles pour l'unité et la réconciliation nationales; organisation de débats à différents niveaux, notamment dans les médias. Le coût estimatif de cet élément du programme est de 15 millions de dollars.

47. Le coût total de la seconde phase s'élève à 627,5 millions de dollars.

VI. COÛT ESTIMATIF TOTAL DU PROGRAMME D'URGENCE

48. On estime à 737 339 000 dollars le coût total du programme. Ce montant a été calculé en se fondant sur l'hypothèse d'un retour rapide des réfugiés et de la réinstallation et de la réinsertion de ceux qui sont déjà revenus du Zaïre. Au cas où la situation se présenterait différemment, on estime que le programme reviendrait à environ 65 % de ce montant, soit 480 570 350 dollars.

AppendiceCOÛT ESTIMATIF DE LA RÉINSERTION DES RÉFUGIÉS (BESOINS D'URGENCE)
(En dollars des États-Unis)

<u>Activités^a</u>	<u>Première phase</u>	<u>Seconde phase</u>	<u>Total</u>
Secours d'urgence	111 839 000		111 839 000
Vivres	37 656 000		37 656 000
Ustensiles ménagers	9 192 000		9 192 000
Transport et carburants	8 460 000		8 460 000
Logement	56 531 000		56 531 000
Éducation		35 000 000	35 000 000
Santé		26 000 000	26 000 000
Justice		30 000 000	30 000 000
Sécurité		83 000 000	83 000 000
Gendarmerie		18 000 000	18 000 000
Police communale		5 000 000	5 000 000
Démobilisation		60 000 000	60 000 000
Infrastructure		90 000 000	90 000 000
Réinstallation et logement		269 500 000	269 500 000
Indemnisation		39 500 000	39 500 000
Aménagement de sites		170 000 000	170 000 000
Appui au logement		60 000 000	60 000 000
Administration locale		25 000 000	25 000 000
Groupes vulnérables		54 000 000	54 000 000
Réconciliation nationale		15 000 000	15 000 000
Total	<u>111 839 000</u>	<u>627 500 000</u>	<u>739 339 000</u>

^a Il est possible que certaines de ces activités s'étalent sur les deux phases. Tel sera certainement le cas des activités sanitaires, qui seront indispensables au cours de la phase d'urgence comme au cours de la seconde phase.
